

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Affectation des résultats définitifs de l'exercice 2017 constatés au compte administratif et au compte de gestion

P. J. : 4 projets de délibération

A l'issue de l'arrêté des comptes d'un exercice, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Pour cela, les données nécessaires issues de l'exercice clos précédent sont les suivantes :

- a) le résultat global de fonctionnement
- b) le résultat global d'investissement
- c) le résultat des restes à réaliser d'investissement (recettes – dépenses)
- d) le besoin de financement = si le résultat d'investissement $(b)+(c) < 0$

L'affectation porte sur le résultat de fonctionnement selon le mode opératoire suivant :

- couverture du besoin de financement en investissement *(d) a minima* (en recette d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- le surplus éventuel = $(a)-(d)$ peut être maintenu en fonctionnement (en recette au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté) et/ou en dotation complémentaire en réserve de la section d'investissement (recette d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- reprise du résultat global d'investissement *(b)* en recette (si excédent) ou en dépense (si déficit) au compte 001 – Résultat d'investissement reporté.

Ainsi, les quatre comptes administratifs de l'exercice 2017 votés le 12 juin 2018, présentent les résultats suivants :

Résultats	Budget principal	Budget annexe «Déchets»	Budget annexe «Eau»	Budget annexe «Assainissement»
Résultat global de fonctionnement à affecter (a)	2 850 879 191	141 628 842	121 012 112	197 647 588
Résultat global d'investissement (b)	- 1 569 478 594	76 178 932	- 43 888 514	- 13 755 541
D 001 (besoin de financement)	1 569 478 594	-	43 888 514	13 755 541
R 001 (excédent de financement)	-	76 178 932	-	
Résultat des restes à réaliser d'investissement (c)	- 1 159 240 814	- 22 985 196	- 77 296 867	- 87 597 006
Besoin de financement total (d) = (b)+(c)	- 2 728 719 408		- 121 185 381	- 101 352 547
Résultat des restes à réaliser de fonctionnement	- 167 255 405	-11 406 313	- 3 272 558	- 256 633

Il est donc proposé au conseil municipal d'affecter de manière définitive dans chaque budget 2018 les résultats globaux de fonctionnement de l'exercice 2017, comme suit :

1) en recette d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé, pour couvrir *a minima* les besoins de financement :

- Budget principal : 2.728.719.408 F
- Budget annexe «eau» : 121.012.112 F
- Budget annexe «assainissement» : 101.352.547 F

2) le surplus :

✓ en recette de fonctionnement en report sur le compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté, pour couvrir principalement l'incidence des restes à réaliser des dépenses de fonctionnement :

- Budget principal : 122.159.783 F
- Budget annexe «déchets» : 141.628.842 F
- Budget annexe «assainissement» : 256.633 F

✓ en recette d'investissement en dotation complémentaire au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé, pour le reliquat du résultat de clôture de fonctionnement :

- Budget annexe «assainissement» : 96.038.408 F

3) reprise des résultats globaux d'investissement déficitaires (D) en dépense ou excédentaires (E) en recette sur le compte 001 – Résultat d'investissement reporté :

- Budget principal (D) : 1.569.478.594 F
- Budget annexe « déchets » (E) : 76.178.932 F
- Budget annexe «eau» (D) : 43.888.514 F
- Budget annexe «assainissement» (D) : 13.755.541 F

Ces affectations sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Résultats	Budget principal	Budget annexe «Déchets»	Budget annexe «Eau»	Budget annexe «Assainissement»
Résultat à affecter	2 850 879 191	141 628 842	121 012 112	197 647 588
AFFECTATION :				
1) Couverture du besoin de financement et réserve (R 1068)	2 728 719 408		121 012 112	101 352 547
2) Exédent de fonctionnement capitalisé, dotation complémentaire (R 1068)				96 038 408
3) Reports en fonctionnement (R 002)	122 159 783	141 628 842		256 633
Résultat d'investissement reporté (D 001)	1 569 478 594		43 888 514	13 755 541
Résultat d'investissement reporté (R 001)	-	76 178 932	-	

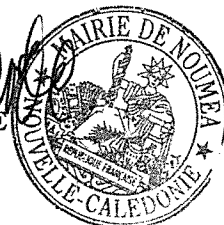
L'ensemble de ces opérations a fait l'objet d'une affectation anticipée et d'une inscription des crédits correspondants au budget primitif 2018. Ces affectations seront confirmées de manière définitive après l'adoption de chaque compte administratif 2017.

Tel est l'objet des quatre projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 mai 2018

Le Maire,

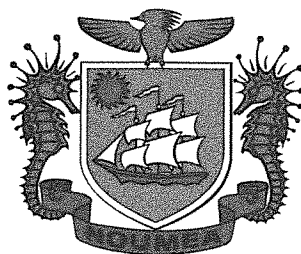
Séma LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	M.	Christophe OBLED	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
			M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	29	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	:	44	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/467
portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2017 du budget principal

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/496 du 20 juin 2017 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget principal,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/645 et 2017/646 du 8 août 2017 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/711 et 2017/712 du 5 septembre 2017 portant décision modificative n° 2 du budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/916 et 2017/917 du 14 novembre 2017 portant décision modificative n° 3 du budget principal primitif 2017 de la Ville de Nouméa,

VU les états des restes à réaliser,

VU le compte administratif du budget principal 2017 présentant un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 2.850.879.191 F et un solde d'exécution global déficitaire de la section d'investissement de 1.569.478.594 F, approuvé par délibération n° 2018/459 du 12 juin 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/115 du 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 25 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur proposition du Maire, le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2017 d'un montant de 2.850.879.191 F/CFP est affecté comme suit au budget 2018 :

1) 2.728.719.408 F/CFP en recette d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé, pour couvrir le besoin de financement total de la section d'investissement qui comprend le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 1.569.478.594 F/CFP (dépense au compte 001 – Résultat d'investissement reporté) et le solde des restes à réaliser déficitaire d'investissement de 1.159.240.814 F/CFP ;

2) 122.159.783 F/CFP sont maintenus en recettes de fonctionnement au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté, pour couvrir une partie de l'incidence des restes à réaliser de dépenses de fonctionnement.

ARTICLE 2 /

Les décisions relatives à l'affectation du résultat 2017 ont fait l'objet d'une affectation anticipée et d'une inscription des crédits correspondants au budget 2018 qui sont confirmées de manière définitive à la suite du vote du compte administratif 2017.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 JUIN 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 13 JUIN 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 14 JUIN 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le 15 JUIN 2018
et est publié le 15 JUIN 2018
est exécutoire de plein droit.



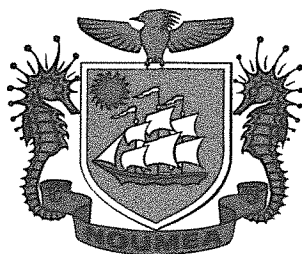
Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	M.	Christophe OBLED	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
	:		M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
	:		M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	29	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	:	44	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/468
portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2017 du budget annexe
de la gestion des déchets ménagers

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative à la création des budgets annexes et à la définition des règles comptables de gestion correspondante,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/200 et 2017/201 du 14 mars 2017 relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/497 du 20 juin 2017 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/918 du 14 novembre 2017 portant décision modificative n° 1 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers 2017 de la Ville,

VU les états des restes à réaliser,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers 2017 présentant un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 141.628.842 F et un solde d'exécution global excédentaire en section d'investissement de 76.178.932 F, approuvé par délibération du conseil municipal n° 2018/461 du 12 juin 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/115 du 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 25 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur proposition du Maire :

1) le résultat de fonctionnement du budget annexe de la gestion des déchets ménagers de l'exercice 2017, d'un montant de 141.628.842 F/CFP est maintenu en recettes de fonctionnement au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté, dont 11.406.313 F/CFP pour couvrir l'incidence des restes à réaliser de dépenses de fonctionnement. Cette reprise de résultat génère ainsi un suréquilibre de la section d'un montant de 130.222.529 F/CFP ;

2) le solde d'exécution de la section d'investissement présentant un excédent de 76.178.932 F/CFP est reporté en recettes d'investissement au compte 001 – solde d'investissement reporté, pour le financement des dépenses d'investissement. Cette reprise de résultat engendre un suréquilibre de la section d'investissement.

ARTICLE 2 /

Les décisions relatives à l'affectation du résultat 2017 ont fait l'objet d'une affectation anticipée et d'une inscription des crédits correspondants au budget 2018 qui sont confirmées de manière définitive à la suite du vote du compte administratif 2017.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué

et notifié le
et / ~~ou~~ publié le **15 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.



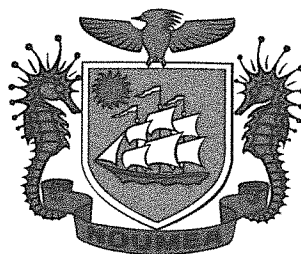
Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	M.	Christophe OBLED	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
			M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de présents	:	29	M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants (15 procurations)	:	44	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/469
portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2017 du budget annexe
de la distribution de l'eau potable

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative à la création des budgets annexes et à la définition des règles comptables de gestion correspondante,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/202 et 2017/203 du 14 mars 2017 relative au budget annexe primitif relatif à la distribution de l'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/498 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la distribution de l'eau potable,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/713 et 2017/714 du 5 septembre 2017 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif relatif à la distribution de l'eau potable 2017 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/919 du 14 novembre 2017 portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif relatif à la distribution de l'eau potable 2017 de la Ville de Nouméa,

VU les états des restes à réaliser,

VU le compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable 2017 présentant un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 121.012.112 F et un solde d'exécution global déficitaire de la section d'investissement de 43.888.514 F, approuvé par délibération du conseil municipal n° 2018/463 du 12 juin 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/115 du 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 25 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur proposition du Maire, le résultat de fonctionnement du budget annexe de la distribution de l'eau potable de l'exercice 2017 d'un montant de 121.012.112 F/CFP est affecté en totalité en recettes d'investissement au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé, pour couvrir une partie du besoin de financement total de la section d'investissement qui comprend le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 43.888.514 F/CFP (dépense au compte 001 - résultat d'investissement reporté) et le solde des restes à réaliser déficitaire d'investissement de 77.296.867 F/CFP.

ARTICLE 2 /

Les décisions relatives à l'affectation du résultat 2017 ont fait l'objet d'une affectation anticipée et d'une inscription des crédits correspondants au budget 2018 qui sont confirmées de manière définitive à la suite du vote du compte administratif 2017.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

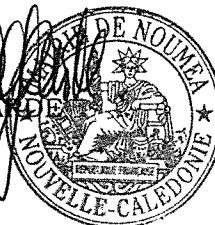
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué

et / ou publié le **15 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.



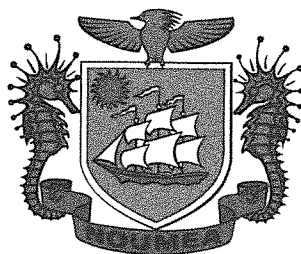
Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.06.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	M.	Christophe OBLED	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
			M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	29	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	:	44	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/470
portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2017 du budget annexe
de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative à la création des budgets annexes et à la définition des règles comptables de gestion correspondante,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/204 et 2017/205 du 14 mars 2017 relative au budget annexe primitif des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/499 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/715 et 2017/716 du 5 septembre 2017 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2017 de la Ville de Nouméa,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/920 et 2017/921 du 14 novembre 2017 portant décision modificative n°2 du budget annexe primitif de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2017 de la Ville de Nouméa,

VU les états des restes à réaliser,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration 2017 présentant un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 197.647.588 F et un solde d'exécution global déficitaire de la section d'investissement de 13.755.541 F, approuvé par délibération du conseil municipal n° 2018/ **465** du 12 juin 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/115 du 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 25 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sur proposition du Maire, le résultat de fonctionnement du budget annexe de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de l'exercice 2017, d'un montant de 197.647.588 F/CFP, est affecté comme suit au budget 2018 :

1) 101.352.547 F/CFP en recettes d'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé, pour couvrir le besoin de financement total de la section d'investissement qui comprend le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 13.755.541 F/CFP (recette au compte 001 – résultat d'investissement reporté) et le solde des restes à réaliser déficitaire d'investissement de 87.597.006 F/CFP ;

2) 256.633 F/CFP sont maintenus en recettes de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour couvrir l'incidence des restes à réaliser de dépenses de fonctionnement ;

3) Un complément de 96.038.408 F/CFP est affecté en dotation complémentaire d'investissement au compte 1068 pour le financement des dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 /

Les décisions relatives à l'affectation du résultat 2017 ont fait l'objet d'une affectation anticipée et d'une inscription des crédits correspondants au budget 2018 qui sont confirmées de manière définitive à la suite du vote du compte administratif 2017.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

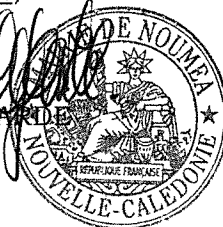
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 JUIN 2018**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **13 JUIN 2018**

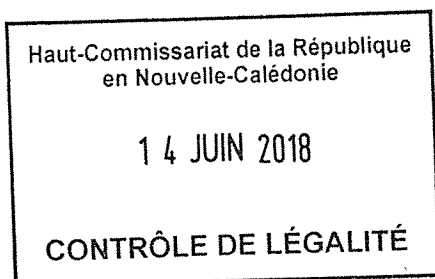
Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué

et notifié le
et / ou publié le **15 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances